

Résumé des positions syndicales du SNPP

(Les références correspondent aux textes explicatifs ou déclaratifs parus dans le BIPP)

- CPS et télétransmission des feuilles de soins [n°21 (mars 1999) ; n°22 (juin 1999) ; n°25 (mars 2000); n°26 (juin 2000) (CASP) ; n°27 (novembre 2000)].
 - Pb de confidentialité non résolu.
 - Transfert de la responsabilité du remboursement du patient vers le médecin.
 - Problème spécialité/compétence toujours non résolu.
 - Surcroît de travail, d'équipement et de maintenance non pris en compte.
- Opposition à la mise en œuvre du PMSI [n°27 (novembre 2000)].
- Libre accès au spécialiste, libre choix des patients [n°26 (juin 2000) (CASP)].
- L'ARTT est une obligation légale, il faut se battre pour obtenir une revalorisation sans perte du temps de travail dans les institutions [n°28 (janvier 2001)].
- Cris d'alarme par rapport à la baisse de la démographie médicale [n°22 (juin 1999)].
- Le CNPsy devrait être revalorisé au minimum à 250 F [n°25 (mars 2000)].
- Critique du décret de décembre 99 sur l'évaluation des pratiques [n°25 (mars 2000); n°27 (novembre 2000) ; n°29 (mars 2001)].
- Opposition à la création d'un statut particulier de psychothérapeute [n°29 (mars 2001)].

Et bien sûr toujours :

- - Opposition au codage des actes et des pathologies.

- - Respect de la confidentialité.
- - Opposition au CMR [n°21 (mars 1999)].

Glossaire :

BIPP : Bulletin d'Information des Psychiatres Privés (du SNPP)

CPS : Carte informatisée des professionnels de santé.

CASP : Comité d'Action Syndicale de la Psychiatrie.

CMR : Comités médicaux régionaux ("Tribunaux d'exception").

PMSI : programme de médicalisation des systèmes d'information.

ARTT : Aménagement et Réduction du temps de travail (35 heures).